

Deloitte.

IFRS 9, une nouvelle norme pour les instruments financiers : quels enjeux?

Christine Lallouette, Deloitte & Associés
Manon Jacquet-Lagrèze, Deloitte & Associés



15 octobre 2014

Agenda

Le calendrier

Nouvelles dispositions de la norme IFRS 9

- Classement et évaluation
- Dépréciation des actifs financiers
- Comptabilité de couverture
- Principaux enjeux : en synthèse

Macro-couverture : quels enjeux ?

Convergence IASB – FASB ?

IFRS 9 : Instruments financiers

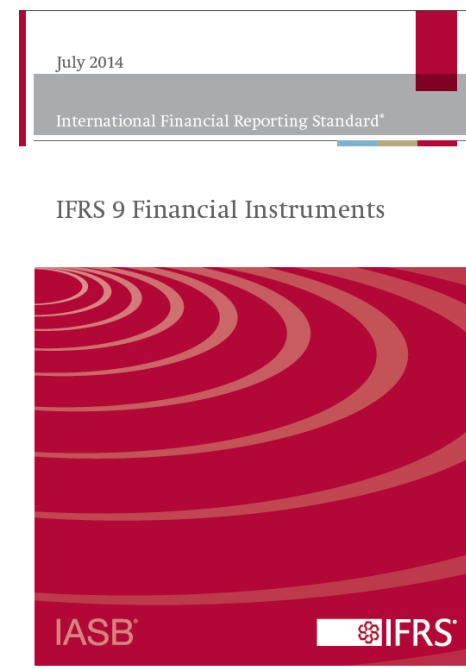
L'IASB a publié le 24 juillet 2014 la version finale de la norme IFRS 9 sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers

Classement et évaluation

Dépréciation

Modèle général de couverture

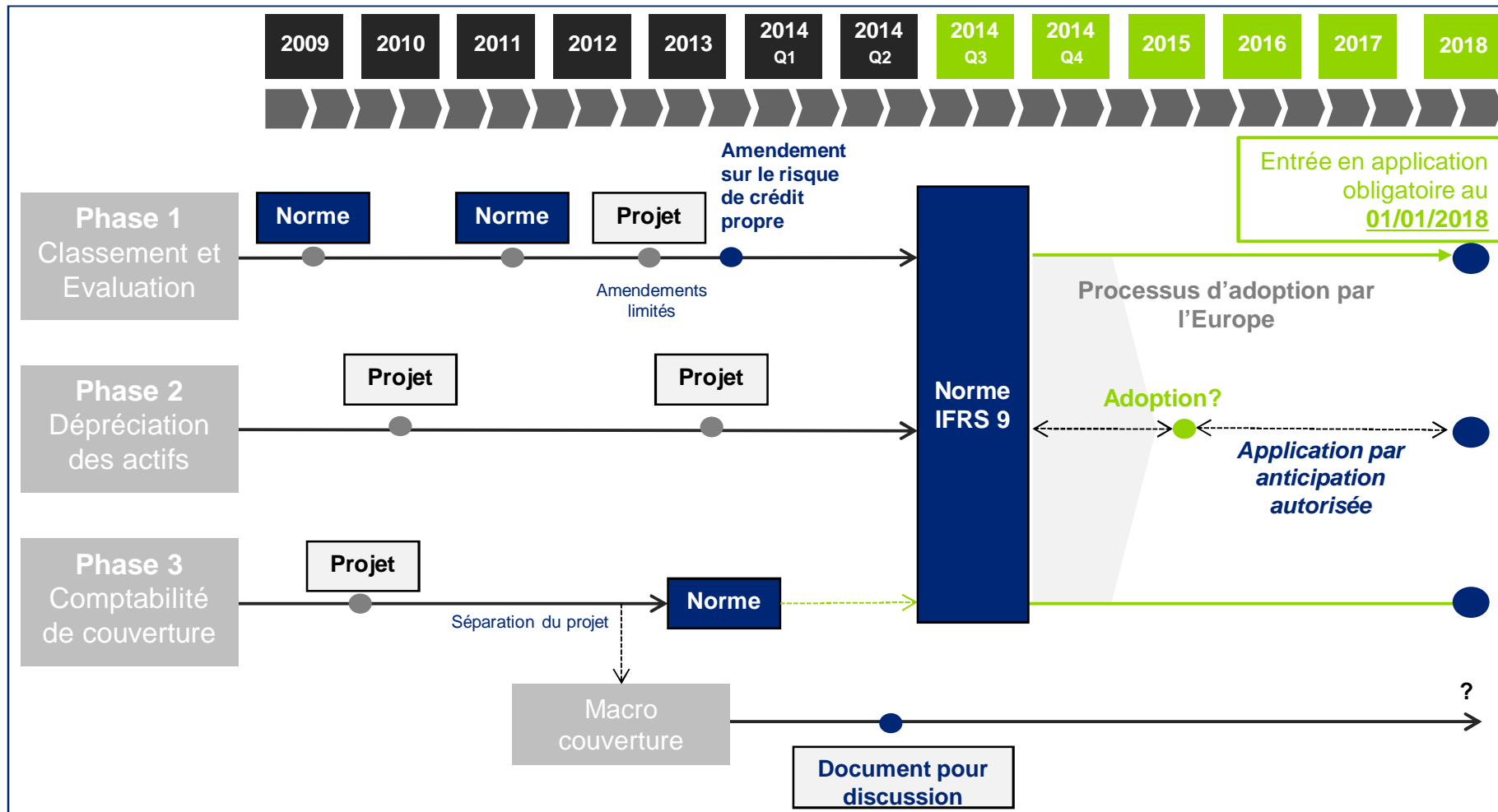
Couverture de portefeuille



Projet séparé

IFRS 9 : Instruments financiers

Calendrier des développements



Agenda

Le calendrier

Nouvelles dispositions de la norme IFRS 9

- Classement et évaluation
- Dépréciation des actifs financiers
- Comptabilité de couverture
- Principaux enjeux : en synthèse



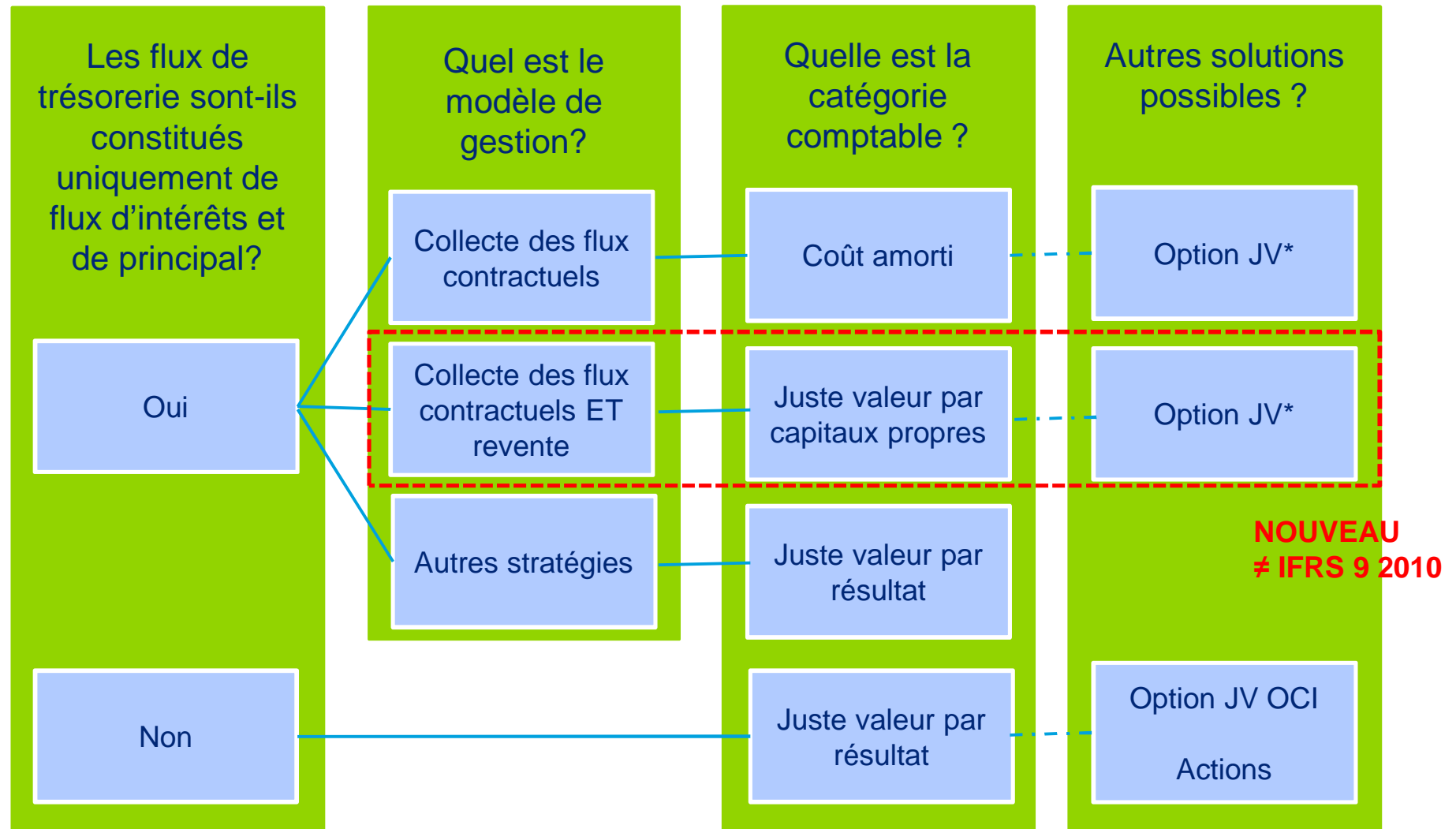
**Corporates &
Banques**

Macro-couverture : quels enjeux ?

Convergence IASB – FASB ?

Classement et évaluation

Modèle pour les actifs financiers



Reclassement requis si changement du modèle de gestion

6
* Si mismatch

Classement et évaluation

Modèles de gestion

Collecte des flux contractuels

Vente des actifs financiers
("trading")

Collecte des flux contractuels ET revente

- Le modèle de gestion des actifs financiers repose sur des faits qui peuvent être observés (n'est pas fondé sur une simple intention du management, et ne s'apprécie pas instrument par instrument...)
- Nécessité d'observer toutes les indications disponibles, dont :

Reporting

- Comment est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires?

Rémunérations

- Comment sont rémunérés les gestionnaires?

e.g. est-ce que la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés?

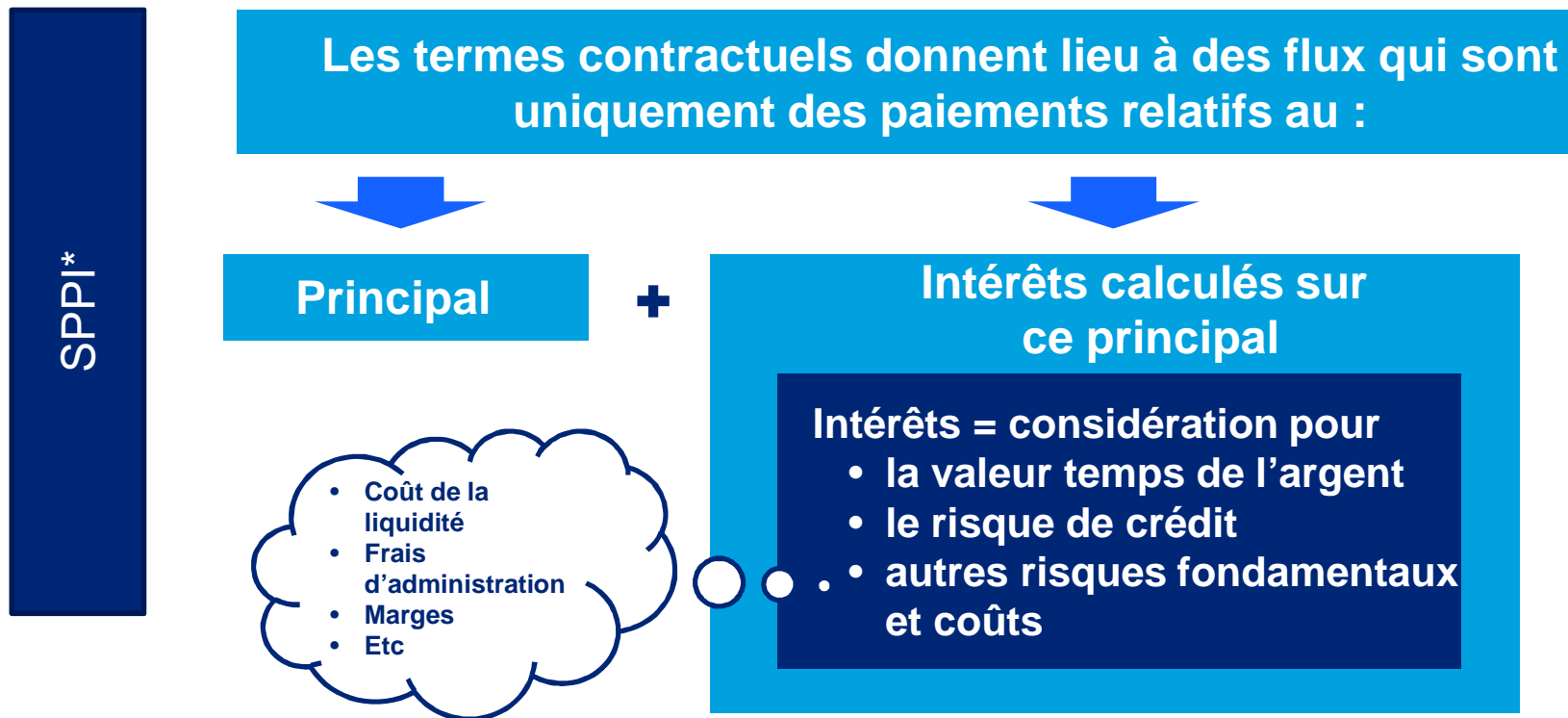
Ventes

- Fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes
- Pourquoi de telles ventes ont eu lieu
- Prévisions en termes de ventes futures

Classement et évaluation

Caractéristiques des flux contractuels

- Analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels



Les termes contractuels sans substance ("non-genuine") sont ignorés

SPPI : Solely payments of principal and interest on the principal outstanding

Classement et évaluation

Instrument de capitaux propres

Test	Instrument de capitaux propres
Test des flux contractuels?	Non satisfait
Test du modèle de gestion?	Non applicable
Classement	FVTPL ou Option JV OCI

- **Tous les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par le compte de résultat**
 - L'exemption de valorisation au coût existante d'IAS 39 est supprimée
 - ⇒ Cependant le coût peut être utilisé comme la JV d'instruments non cotés (dans des circonstances limitées)

- **Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat sauf si choix de les enregistrer en autres éléments du résultat global ("OCI")**
 - Choix instrument par instrument : option irrévocable en date de comptabilisation initiale
 - Option non applicable aux instruments détenus à des fins de transaction
 - Option ouverte uniquement aux instruments de capitaux propres "purs" (similaire aux actions ordinaires ou instruments perpétuels classés comme instruments de capitaux propres selon IAS 32)
 - Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI (à l'exception des dividendes) – Pas de recyclage
 - ✓ Les gains ou pertes réalisées n'affectent pas le résultat
 - ✓ Pas de dépréciation en résultat
 - ✓ Les dividendes sont enregistrés en résultat
 - Ils ne sont pas enregistrés en résultat s'ils représentent un remboursement de l'investissement (versus une rémunération de l'investissement)
 - ✓ Les variations de change sont enregistrées en OCI (sans recyclage)
 - ≠ élément monétaire selon IAS 21

Classement et évaluation

Instrument de dette – coût amorti

- Approche restrictive pour pouvoir comptabiliser des instruments au coût amorti

- Deux conditions doivent être satisfaites cumulativement

- Modèle de gestion

- ⇒ L'objectif du modèle de gestion de l'entité est de détenir l'instrument en vue de collecter ses flux contractuels
- ⇒ Doit être documenté (e.g. en quoi des ventes ne modifient pas le modèle de gestion...)

- Caractéristiques des flux contractuels

- ⇒ Les termes contractuels donnent lieu à des flux qui sont uniquement des paiements relatifs au principal et à des intérêts calculés sur ce principal (« SPPI »)
- ✓ Intérêts = considération pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, d'autres risques fondamentaux, les coûts

+ Dispositions spécifiques pour les instruments liés par contrat
“contractually linked instruments”

Test	Instruments de dette		
Test des flux contractuels?	Satisfait	Satisfait	Non satisfait
Test du modèle de gestion?	1. Collecte des flux	2. Collecte des flux et vente	3. Ni 1 ni 2
Classement	Coût amorti *	FVTOCI *	FVTPL

*Sauf si choix de l'option de juste valeur

Classement et évaluation

Instrument de dette – JV OCI

- **Nouvelle approche permettant de classer les instruments de dette dans la catégorie FVTOCI**
- **Deux conditions doivent être satisfaites**

- Modèle de gestion

⇒ L'objectif du modèle de gestion de l'entité est de détenir l'instrument en vue de collecter ses flux contractuels ET de vendre des actifs financiers

- Caractéristiques des flux contractuels

⇒ Les termes contractuels donnent lieu à des flux qui sont uniquement des paiements relatifs au principal et à des intérêts calculés sur ce principal (« SPPI »)

✓ Intérêts = considération pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, d'autres risques fondamentaux, les coûts

- **Modèle mixte d'évaluation**

- Les éléments du coût amorti (intérêts, écarts de change et dépréciations) affectent le résultat (comme pour les instruments au coût amorti)
- La différence entre la juste valeur de l'instrument et le coût amorti est enregistrée en OCI
- Décomptabilisation des instruments : les gains ou pertes enregistrés en OCI sont recyclés en résultat (même impact en résultat que si l'instrument avait été comptabilisé au coût amorti)

- **Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie FVTOCI sont enregistrés dans la catégorie FVTPL**

Test	Instruments de dette		
Test des flux contractuels?	Satisfait	Satisfait	Non satisfait
Test du modèle de gestion?	1. Collecte des flux	2. Collecte des flux et vente	Ou ni 1 ni 2
Classement	Coût amorti *	FVTOCI *	FVTPL

* Sauf si choix de l'option de juste valeur

Classement et évaluation

Passifs financiers



Modèle IAS 39 **maintenu**

- DEUX catégories : Transaction (FVTPL) vs. autres passifs (Coût Amorti)
- Bifurcation des dérivés incorporés maintenue
- Option Juste Valeur (asymétrie, dérivé incorporé, gestion sur base de JV)

Modifications

Passifs financiers en option JV : comptabilisation **en OCI** des variations de JV relatives au « spread » de crédit de l'émetteur

- Pas de recyclage ultérieur, même en cas de rachat avant maturité
- Possibilité de transferts dans une autre composante des CP
- Mesure de l'effet lié au risque de crédit propre : variations de valeur hors variations de valeur des risques de marché (autres méthodes acceptées)

Elimination de l'exception permettant la comptabilisation au coût



dérivés sur instruments de CP non cotés

IFRS 9 (2014) permet l'application anticipée de ces dispositions sans appliquer les autres dispositions d'IFRS 9 - sous réserve d'adoption d'IFRS 9 par l'UE

Agenda

Le calendrier

Nouvelles dispositions de la norme IFRS 9

- Classement et évaluation
- Dépréciation des actifs financiers
- Comptabilité de couverture
- Principaux enjeux : en synthèse



Macro-couverture : quels enjeux ?

Convergence IASB – FASB ?

Dépréciation des actifs financiers

Nouvelle approche

Modèle de provisionnement sur base du risque de crédit attendu

➤ Les grands postulats du modèle

- La **tarification** des instruments fin. tient compte des pertes de crédit attendues à l'origine
- Une **perte économique** est supportée si les pertes attendues excèdent celles anticipées à l'origine
- **Principes** reflétés dans l'**ED de 2009** mais soulevant des difficultés de mise en œuvre opérationnelle (intégration dans TIE d'origine)
- La **nouvelle proposition** reflète ces principes mais selon une **approche opérationnelle** moins coûteuse
 - Enregistrement d'une partie des pertes attendues à l'origine
 - Enregistrement de l'intégralité des pertes attendues suite à une dégradation de la qualité de crédit

➤ Allocation des actifs financiers dans trois strates (« buckets »)

➤ Modèle dit « relatif » : reflète la détérioration ou l'amélioration de la qualité de crédit des actifs au cours du temps



- ↕ L'appréciation de l'évolution du risque ne peut ignorer les données de marché
- ↕ Seuil bas : < probable, fondé sur plusieurs scénarios

Dépréciation des actifs financiers




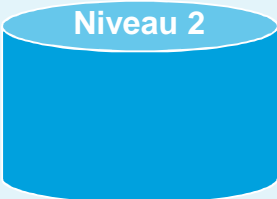

Périmètre

IAS 39		IFRS 9	
Classement	Dépréciation	Méthode d'évaluation	Dépréciation des actifs financiers
Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM)	Pertes avérées (IAS 39)	Coût amorti	✓ Dans le scope du modèle de dépréciation
Prêts et Créances			
Titres disponibles à la vente (AFS) : • Obligation	Provisionnement des MV latentes si indicateur de perte (IAS 39) avec recyclage	Juste valeur par capitaux propres • Recyclage en résultat (prêts, obligations)	✗ Hors scope du modèle de dépréciation
Titres disponibles à la vente (AFS) • Actions	Provisionnement des MV latentes si indicateur de perte (IAS 39) sans recyclage	Juste valeur par capitaux propres • Sans recyclage en résultat (actions)	
Garanties financières données	IAS 37		✓ Dans le scope du modèle de dépréciation
Engagements de prêter (sauf @ FVTPL)			
Créances de location *	Pertes avérées (IAS 39)		✓ Dans le scope du modèle de dépréciation
Contract assets (IFRS 15)*			
FVTPL (Option juste valeur, trading)	na	Juste valeur par résultat (dont trading et Option Juste Valeur)	✗ na

* Modèle simplifié de dépréciation avec IFRS 9 si absence de composante de financement significative

Dépréciation des actifs financiers

IAS 39 vs IFRS 9

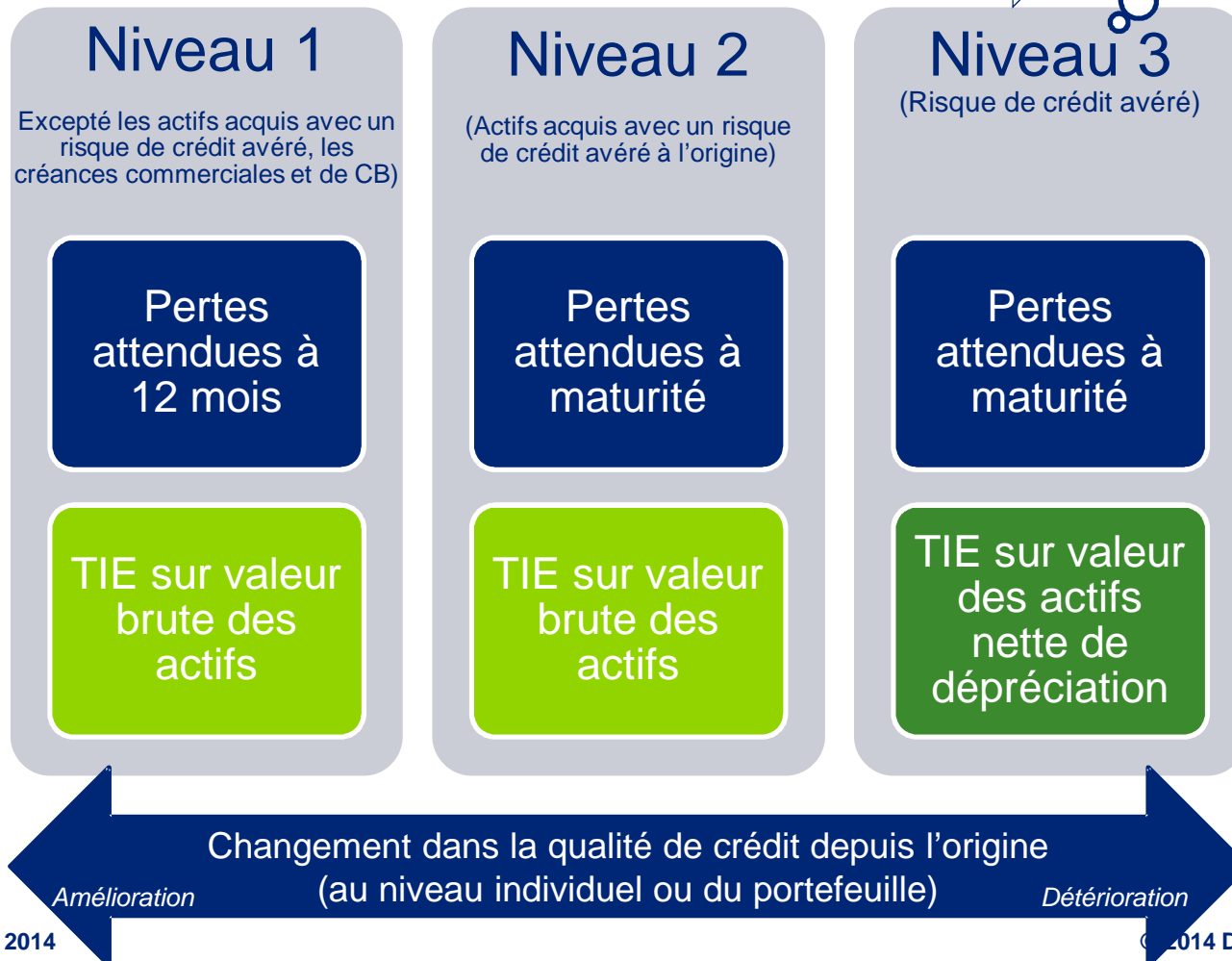
	IAS 39	IFRS 9
En date de comptabilisation initiale ...		Pertes attendues à 12 mois 
Augmentation significative du risque de crédit		Pertes attendues à maturité 
Pertes avérées ...	Provisionnement	Pertes attendues à maturité 

Dépréciation des actifs financiers

Panorama du modèle de dépréciation des pertes attendues

Le transfert en niveau 3 est largement fondé sur les critères de dépréciation avéré d'IAS 39

Augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine



Dépréciation des actifs financiers

Notion de pertes attendues

Pertes attendues à 12 mois

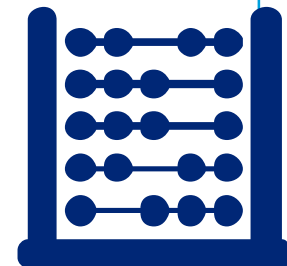
- Une portion des pertes attendues sur la vie entière de l'instrument, avec une probabilité de défaut dans les 12 prochains mois
- Probabilité de défaut à 12 mois (« PD ») x LGD¹ x EAD²
- Pertes de flux contractuels attendus avec une probabilité de défaut dans les 12 mois

Ce n'est pas:

- Les pertes/insuffisances de flux contractuels attendus dans les 12 prochains mois
- Les pertes au titre du risque de crédit sur les actifs qui pourraient être en défaut dans les 12 prochains mois (= cas de nette détérioration de la qualité de crédit des actifs justifiant un transfert en niveau 2/3)

Pertes attendues à maturité

- Une mesure actualisée des pertes attendues au titre du risque de crédit si un emprunteur fait défaut tout au long de la vie de l'instrument financier
- Pertes attendues au titre du risque de crédit, pondérées par les probabilités de défaut (probabilités de défaut sur la vie entière de l'instrument)



¹ LGD: Loss Given Default : perte en cas de défaut

² :EAD : Exposure At Default : exposition en risque

Dépréciation des actifs financiers

Créances commerciales et de Crédit Bail („CB“)



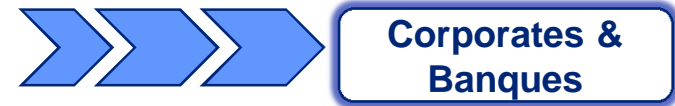
	Créances commerciales sans composante de financement significative	Composante de financement significative & Créances de crédit bail
Modèle	Exception au modèle général ⇒ Modèle simplifié obligatoire (niveau 2 ou 3 uniquement)	Choix de méthode comptable entre : - le modèle général (3 niveaux) et - le modèle simplifié
Comptabilisation initiale	Les revenus sont enregistrés en résultat conformément à IFRS 15 (Revenue recognition)	Les revenus sont enregistrés en résultat conformément à IFRS 15 (Revenue recognition)
Niveau initial	Uniquement en niveau 2 ou 3 ⇒ Niveau 1 non autorisé	Choix de méthode comptable : - Modèle général : niveau 1 à l'origine sauf si risque de crédit avéré dès l'origine - Modèle simplifié : niveau 2/3 à l'origine
Impact en résultat en "Day 1"	Pertes attendues à maturité comptabilisées en résultat en date de comptabilisation initiale ⇒ Impact Day 1	L'impact en Day 1 dépend du modèle (pertes attendues à 12 mois vs pertes attendues à maturité)
Evaluation	Evaluation des pertes attendues à maturité Practical expedient = une matrice de provision peut être utilisée (taux de provision fixe dépendant du nombre de jours de retards de paiement)	L'évaluation des pertes attendues dépend du modèle adopté : - Modèle général : pertes attendues à 12 mois jusqu'au transfert éventuel en niveau 2/3 (pertes attendues à maturité) - Modèle simplifié : pertes attendues à maturité (sur toute la durée de vie de l'instrument)

Agenda

Le calendrier

Nouvelles dispositions de la norme IFRS 9

- Classement et évaluation
- Dépréciation des actifs financiers
- Comptabilité de couverture
- Principaux enjeux : en synthèse



Macro-couverture : quels enjeux ?

Convergence IASB – FASB ?

Comptabilité de couverture (modèle général)

Un meilleur alignement avec la gestion

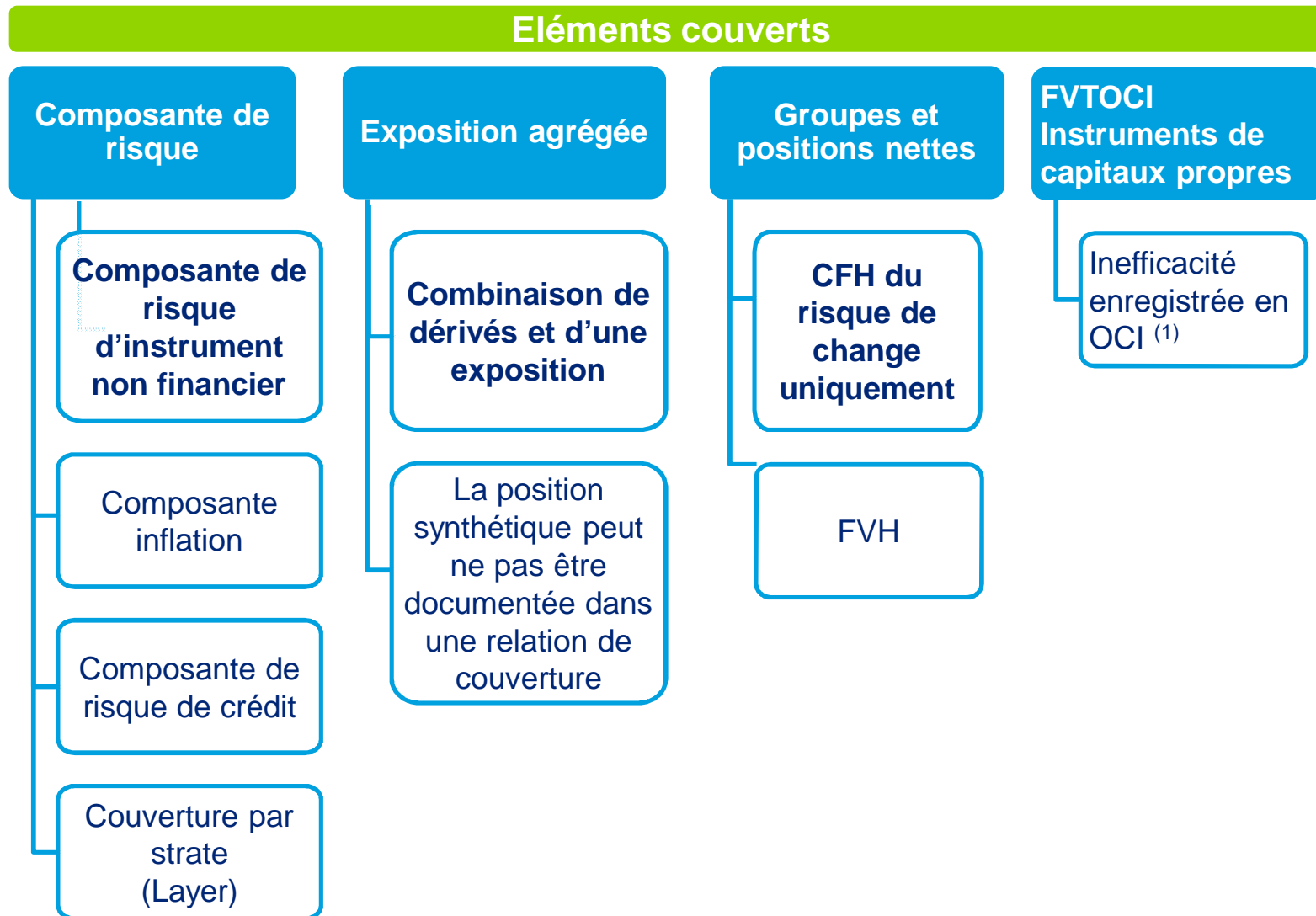
Principaux changements :

- Elargissement des conditions d'éligibilité des éléments couverts
- Elargissement des conditions d'éligibilité des instruments de couverture
- Des critères d'efficacité assouplis
- Plus d'informations en annexe

- **Norme définitive publiée en novembre 2013**

Comptabilité de couverture (modèle général)

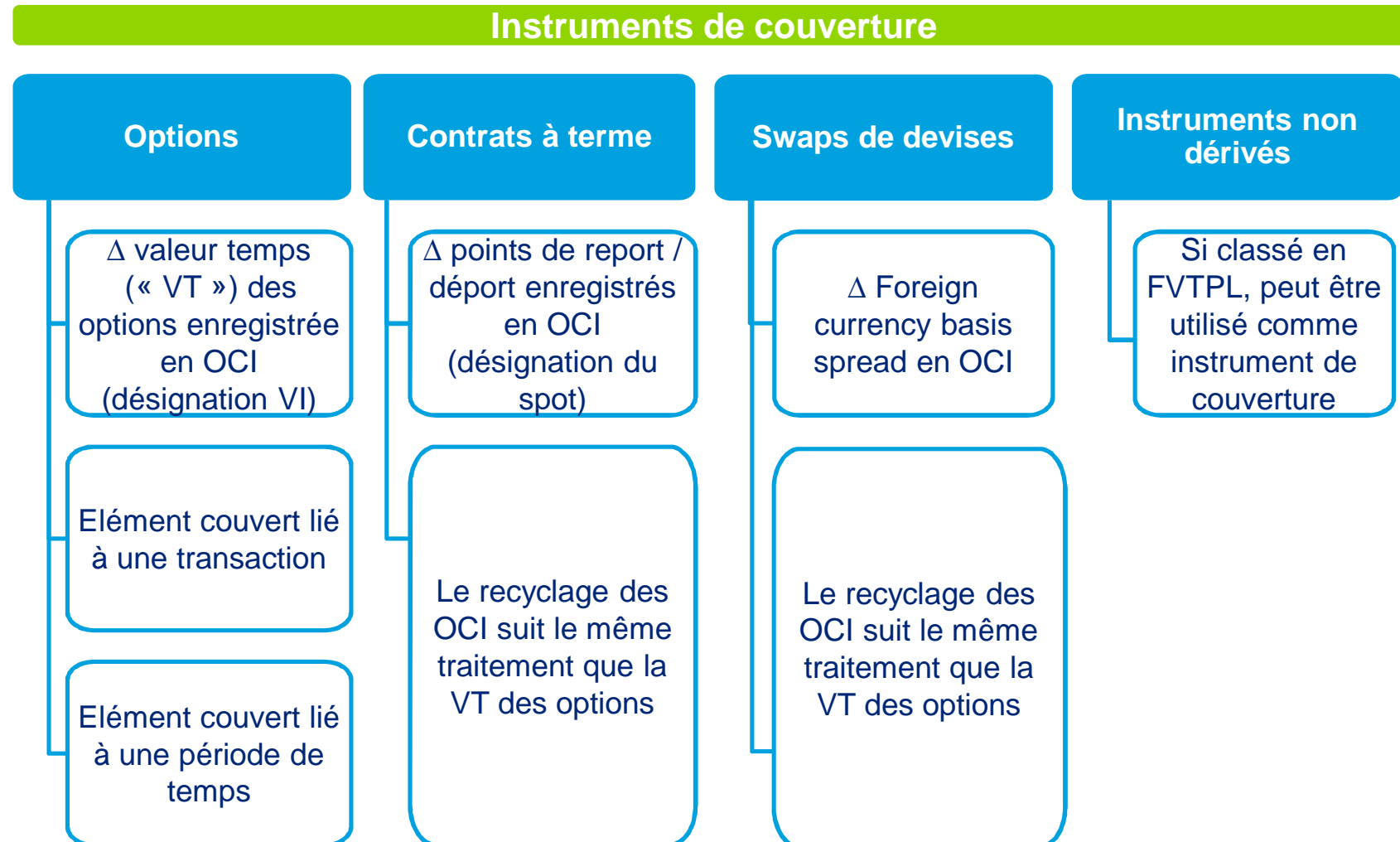
Éléments couverts: davantage d'expositions éligibles



⁽¹⁾ Other Comprehensive Income: autres éléments du résultat global – Composante des capitaux propres

Comptabilité de couverture (modèle général)

Instruments de couverture source de moins de volatilité



Comptabilité de couverture (modèle général)

Des critères d'efficacité assouplis

Documentation fondée sur une relation économique

- Les valeurs évoluent dans des directions opposées
- Evaluation qualitative vs quantitative

Le risque de crédit ne doit pas dominer....

- Le risque de crédit peut nier la relation économique

Ratio de couverture

- Ne peut créer de l'inefficacité (ie il doit être fondé sur le ratio actuel)
- *Le Rebalancing* du ratio de couverture peut être requis

Comptabilité de couverture (modèle général)

Transition : une certaine flexibilité pour la couverture



Alternatives	Comptabilité de couverture (hors couverture de juste valeur du risque de taux de portefeuille)	Couverture de juste valeur du risque de taux de portefeuille	Variations de JV imputables au risque de crédit propre des dettes désignées à la FVTPL	Evaluation des actifs financiers	Evaluation des passifs financiers
Application d'IFRS 9 (2014) dans son intégralité [IFRS 9:7.1.1]	IFRS 9	IFRS 9	IFRS 9 (Δ de juste valeur du risque de crédit propre en OCI)	IFRS 9(2014)	IFRS 9(2014)
Application d'IFRS 9 (2014) dans son intégralité sauf les dispositions relatives à la couverture [IFRS 9:7.2.21]	IAS 39	IAS 39	IFRS 9 (Δ de juste valeur du risque de crédit propre en OCI)	IFRS 9(2014)	IFRS 9(2014)
Application d'IFRS 9 (2014) dans son intégralité sauf les dispositions relatives à la couverture de juste valeur du risque de taux de portefeuille [IFRS 9:6.1.3]	IFRS 9	IAS 39	IFRS 9 (Δ de juste valeur du risque de crédit propre en OCI)	IFRS 9(2014)	IFRS 9(2014)

... sous réserve d'adoption par l'Union Européenne

IFRS 9

Principaux enjeux : en synthèse



Enjeux entreprises industrielles et commerciales

Phase 1 : Classement et évaluation

- Créances / dettes commerciales : pas d'impact
- Passifs financiers au coût amorti : pas d'impact
- Actifs de placement / gestion de trésorerie
- Actions : choix entre JV par résultat et JV par CP **sans recyclage**

Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers

- Portefeuille de créances commerciales classiques peu ou pas de changement en pratique si l'entité utilise une matrice de provisions
- Autres prêts et créances (créances de crédit bail ou créances commerciales avec une composante de financement significative^)
- Contraintes opérationnelles et systèmes si application du modèle général

Phase 3 : Comptabilité de couverture (modèle général)

- Plus de flexibilité dans la documentation des relations de couverture
- Plus de jugement dans l'implémentation des tests d'efficacité (abandon 80-125%)
- Complexité de mise en œuvre (ex. couverture avec des options)
- Arrêt discrétionnaire impossible



Informations supplémentaires en annexe pour les 3 phases

IFRS 9

Principaux enjeux : en synthèse



Enjeux secteur financier

Phase 1 : Classement et évaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Analyse requise de l'ensemble du portefeuille d'actifs financiers➤ Recensement des différents modèle de gestion et déclinaison aux portefeuilles de liquidité➤ Produits structurés avec pool d'actifs sous-jacents (CDO, ABS, MBS,...) :➤ Problématique des activités de financement de projet et assimilé
Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers	<ul style="list-style-type: none">➤ Cohérence avec le dispositif bâlois ?➤ Estimation des pertes attendues : nécessité de disposer de données➤ Contraintes opérationnelles et systèmes➤ Transition (coûts, durée, collecte des données ...)
Phase 3 : Comptabilité de couverture (modèle général)	<ul style="list-style-type: none">➤ Limites de l'approche générale (sub libor non résolu, couvertures de positions nette en CFH uniquement et uniquement pour le risque de change)➤ Plus de flexibilité dans la documentation des relations de couverture➤ Plus de jugement dans l'implémentation des tests d'efficacité (Abandon 80-125%)➤ Complexité de mise en œuvre (ex. couverture avec des options)



Informations supplémentaires en annexe pour les 3 phases

Agenda

Le calendrier

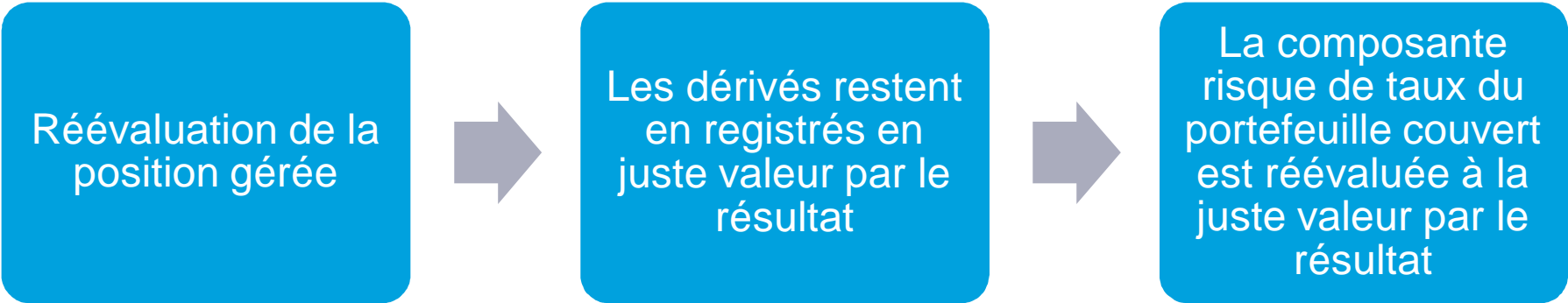
Nouvelles dispositions de la norme IFRS 9

Macro-couverture : quels enjeux?

Convergence IASB – FASB ?

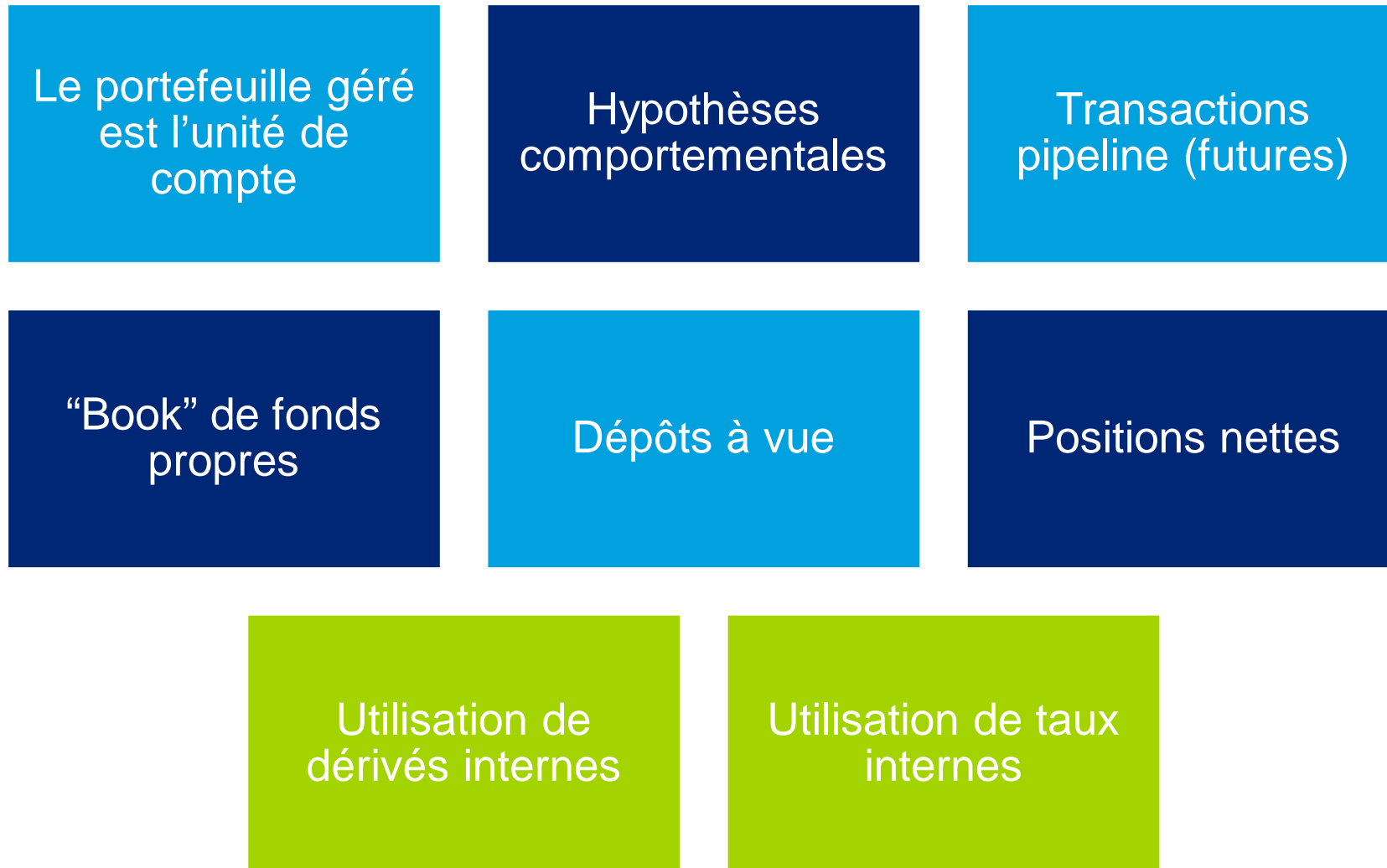
Macro-couverture

Discussion Paper publié le 17 April 2014
Accounting for Dynamic Risk Management: a Portfolio Revaluation Approach to Macro Hedging



Le projet ne fait pas partie d'IFRS 9
Projet à part entière

Macro-couverture



Macro-couverture

Les enjeux

- Principes comptables vs. représentation de la gestion des risques
- Ambivalence du modèle : les positions « gérées » sont réévaluées
 - Pourquoi une position non couverte au sein d'un portefeuille n'est pas considérée comme non gérée?
- Introduction d'une mesure spécifique pour le Banking Book (ni FV ni coût amorti) dès lors qu'il est géré pour le risque de taux
 - Vs. principe général d'IFRS 9 « Classification and Measurement » est que l'essentiel du Banking Book doit être évalué au coût amorti, en phase avec le Business Model applicable à ces activités
- Forte volatilité en résultat liée à la réévaluation des positions non couvertes
- La comparabilité entre les banques ne se trouve pas améliorée entre celles qui gèrent le risque et celles qui ne le gèrent pas



Agenda

Le calendrier

Nouvelles dispositions de la norme IFRS 9

Macro-couverture : quels enjeux?

Convergence IASB – FASB ?

Convergence IASB – FASB ?

Thèmes	Travaux IASB / FASB	Convergence ?
Classement et évaluation des actifs/passifs financiers	IASB : Publication d'IFRS 9 amendée en juillet 2014 FASB : En décembre 2013, décision du FASB de renoncer au modèle impliquant un test sur les caractéristiques des CF	Non
Dépréciation	IASB : Publication IFRS 9 de juillet 2014 incluant le dispositif de dépréciations des actifs financiers FASB : Publication d'un ED en décembre 2012	Non
Comptabilité de couverture (général)	IASB : Publication IFRS 9 - novembre 2013 FASB : Programme de recherche afin d'améliorer la guidance actuelle	Non à ce stade
Comptabilité de couverture (macro)	Publication du Discussion Paper par l'IASB Pas de chantier FASB	Non
Compensation	IASB : Amendements IAS 32 et IFRS 7 publiés fin 2011 FASB : Amendement publié en décembre 2011	Non

